

---

AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION

---

La Commission de Concertation,

Réunion du **28 AVRIL 2011** sous la présidence de Monsieur Willem DRAPS

Etaient présents :

- les membres ou membres suppléants désignés par :
  - . le Collège des Bourgmestre et Echevins : Messieurs Philippe van CRANEM et Damien DE KEYSER
  - . le Conseil d'administration de la S.D.R.B. : Néant
  - . le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale pour :
    - a) l'Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement - Direction de l'Urbanisme : Madame Florence VANDERBECQ
    - b) l'Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement - Direction des Monuments et Sites : Madame Isabelle LEROY
    - c) l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement : Madame Véronique FRANCHIOLY
- Madame Véronique SPRINGAL, Secrétaire et Monsieur Albin THOMAS

Vu le Code bruxellois de l'aménagement du territoire approuvé par arrêté du 9 avril 2004 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu l'Arrêté du 29 juin 1992 de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale, relatif aux Commissions de Concertation ;

Vu l'Arrêté du 10 juillet 1997 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 novembre 1993 relatif aux enquêtes publiques et aux mesures particulières de publicité en matière d'urbanisme et d'environnement ;

Vu la demande émanant du **Collège des Bourgmestre et Echevins** sollicitant l'avis de la Commission en application de l'article 9 du Code précité ;

Vu la demande de **permis d'urbanisme**

- introduite par : **Monsieur Jean-Noël GOMBERT**
- sur la propriété sise : **Avenue des Cattleyas 57**
- qui vise à exécuter les travaux suivants : **Aménagement des combles en 1 appartement**

Vu le procès-verbal de clôture d'enquête établi par le Collège des Bourgmestre et Echevins conformément à l'article 150 du Code précité, d'où il résulte que **2** réclamations ou observations ont été présentées ;

Entendu après ouverture de la séance aux personnes n'appartenant pas à la Commission :

- les demandeurs : **Monsieur Jean-Noël GOMBERT**
- d'office, les personnes ou organismes suivants : **Monsieur Eric VAN DENBLOCK, architecte**
- les personnes et organismes qui l'ont demandé : **Néant**

**DECIDE à huis clos :**

Article 1. : La Commission de Concertation émet l'avis suivant :

Considérant :

- qu'il s'agit de transformer un immeuble de 4 logements en un immeuble de 5 logements en aménageant 1 appartement 3 chambres sous les combles ;
- que le bien se situe en Zone d'Habitation à Prédominance Résidentielle au Plan Régional d'Affectation du Sol approuvé par arrêté du 03.05.2001 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- que les travaux consistent à :
  - o construire 3 lucarnes en versant à rue de toiture, 2 du côté de l'avenue des Cattleyas et 1 du côté de la rue des Palmiers ;
  - o aménager 1 appartements 3 chambres sur la totalité de la surface des combles ;
- qu'il est fait application des prescriptions particulières du PRAS, article B.1.5.2: modification des caractéristiques urbanistiques ;
- que la création d'un nouveau logement sous combles ne réduit pas les qualités résidentielles des logements des étages inférieures ni celles des immeubles voisins ;
- que ces modifications améliorent le confort et l'habitabilité de l'immeubles (confort thermique accru) ;
- que la nouvelle volumétrie des lucarnes ne porte pas atteinte aux caractéristiques urbanistes de l'endroit et maintient l'équilibre architectural formé avec l'ensemble des immeubles voisins ;

Vu l'absence de réclamation ;

**AVIS FAVORABLE**

Article 2. : Le présent avis sera transmis au fonctionnaire délégué.

La Commission,

Les membres,

Le Président,

The image shows three handwritten signatures in blue ink. The first signature on the left is partially obscured by a circle and is written over the text 'Les membres,'. The middle signature is written over the text 'La Commission,' and is enclosed in a large, hand-drawn oval. The signature on the right is written over the text 'Le Président,' and is enclosed in a large, hand-drawn rectangular box.